BOUST - Compte-rendu du 08 avril 2022

Le conseil municipal décide d'approuver les comptes administratifs :

- du budget eau 2021 qui laisse apparaître un excédent global de 317 755,37 € et décide d'affecter le résultat de 213 713,77 € à l'excédent reporté ;
- du budget principal qui laisse apparaître un excédent global de 211 383,67 € obligatoirement affecté à la section d'investissement.

Les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs sont concordants. Le budget annexe eau est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 248 213 € et en section d'investissement à la somme de 345 393 €.

Le conseil municipal décide de ne pas changer les taux des taxes et de les reconduire comme suit :

- TFB: 31,57 % - TFNB: 79,25 %

Pour le budget principal, le fonctionnement s'élève à 780 314 € et l'investissement à 827 042 €.

Le conseil municipal autorise :

- la liste des dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies ».
- la convention dans le cadre d'aménagement des voiries communales afin de permettre au propriétaire de la parcelle cadastrée section 2 numéro 297 de viabiliser son terrain.
- le remboursement du propriétaire se rapportant à la prise en charge de travaux sur le domaine public.
- la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles suite au passage au plan comptable M57.
- Le 1^{er} appel à contribution du SIVU ECLOS d'un montant de 36 000 €.
- l'achat du véhicule communal FORD sur fonds propres, d'une valeur de 20 079 € TTC.
- le devis de l'entreprise CAJOT Lorraine, estimant les travaux de réfection du parking de l'école au prix de 10 473,30 € TTC.
- la convention territoriale globale avec la CCCE.
- la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 25h semaine et la création d'un poste à 29h30 semaine afin de seconder l'enseignant à l'école maternelle.
- le versement de 209,21 € du Conseil de Fabrique de Boust-Breistroff.

Le conseil municipal réitère son intention d'acheter les biens suivants au Conseil de Fabrique de Boust-Breistroff :

- l'ancien presbytère situé 106 rue Saint Maximin pour un montant de 200 000 €
- la salle des fêtes située 106 A rue Saint Maximin pour un montant de 65 000 €
- le terrain situé à côté du cimetière

Un crédit de 300 000 € sera réalisé auprès du crédit agricole afin de financer ces biens.

Le conseil municipal décide d'acheter les parcelles suivantes :

- section 16 parcelle 10 d'une contenance de 41 ares 44 ca
- section 21 parcelle 35 d'une contenance de 11 ares 90 ca
- section 16 parcelle 7 d'une contenance de 6 ares 94 ca.

Des subventions sont validées :

- 1 500 € pour l'association « Les Plongeurs Masqués »
- 500 € pour l'association pour le « Don de Sang de Boust et environs »